Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 181. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MERCREDI 29 JUIN 1904.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 =; Un an..... 18 =
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Leroupe, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux bloques.

Maison LAGACHE
Place du Théâtre
LILLE
GRAND CHOIX de
MONTRES
de précision
La Maison n'a pas de succursale

HUIT PAGES : 5 centimes

LA LOI

sur la suppression de l'Enseignement Congréganiste

Ce n'est pas sans peine que les spécialistes arrivent à se reconnaître dans toutes les lois sur la liberté de l'enseignement et sur les congrégations qui se discutent parallèlement dans les deux Chambres. Quant au grand public, il a renoncé à s'y retrouver. Il constate que depuis cinq ans, sous une forme ou sous une autre, c'est toujours la même question qui revient sur le tapis. La chasse au congréganiste est ouverte en toute saison, elle est l'unique sport et le seul but du gouvernement, et le Parlement consacre tous ses loisirs à lui fournir des armes de plus en plus perfectionnées pour en finir avec ces morts qu'il faut que l'on tue tant de fois. Mais la grande œuvre n'est jamais achevée : il reste toujours quelque fissure à boucher dans les lois antérieures, et c'est avec des lois nouvelles qu'on replâtre les anciennes. Tout cela entretient l'agitation, donne au pays l'impression que toute l'œuvre de « défense républicaine » serait compromise si le Bloc et le cabinet Combes se dissolquaient, et c'est, au fond, la seule chose que cherchent et poursuivent le Bloc et le cabinet.

On a pu s'en apercevoir au moment de passer à la discussion générale de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste, la commission a demandé l'urgence. « Quelles sont vos raisons ? » a demandé M. Séblne. « Elles sont d'une telle évidence, a répondu M. Clémenceau, que la commission croit inutile de les exposer. » Et tout a été dit. C'est plus commode assurément que d'expliquer à la tribune comment le salut du gouvernement exige que l'agitation anticléricale ne soit jamais interrompue, dût-on pour cela ressasser indéfiniment les mêmes redites et réclamer des textes de loi dont l'inutilité ne fait doute pour personne, — ce qui est justement le cas de la loi dont le Sénat a entamé la discussion. Quel est, en effet, le but de cette loi ? C'est de supprimer les congrégations enseignantes autorisées. Or la loi de 1901 sur les congrégations reconnaît et consacre à nouveau le droit du gouvernement de dissoudre par décret même les congrégations autorisées. L'article 13 est on ne peut plus formel sur ce point. A quoi bon alors réclamer des Chambres un nouvel instrument légal puisque l'ancien suffit expressément ? Le droit du gouvernement est sans limite, sans délais restrictifs : que veut il de mieux ou de plus, sinon alimenter les passions anticléricales et occuper les Chambres à une besogne surérogatoire, qui les empêchera de penser à une autre chose de plus utile ?

C'est tellement vrai que le résultat final sera toujours le même. Chacun le sait. Par décret ou par loi, l'enseignement congréganiste sera supprimé, et il le sera de la même manière dans les deux cas. La majorité a son siège fait et les discours les plus éloquents n'y changeront rien. Pour être plus sûre d'aboutir, la commission sénatoriale a adopté, mot pour mot, le texte voté par la Chambre, bien qu'il soit difficile d'affirmer qu'elle le trouve de tous points excellent. Il est impossible de pousser plus loin l'esprit d'abnégation — ou, mieux, d'abdication. Ni les arguments, ni les chiffres ne triompheront d'un pareil parti pris. La question de dépenses est elle-même négligeable. Acceptant comme indiscutables les chiffres prévus, un peu au petit bonheur, par le gouvernement, la commission admet qu'il en coûtera à l'Etat et aux communes une dépense de 64 millions pour les constructions et un crédit annuel de 7 millions pour le personnel. Cette évaluation est singulièrement optimiste, — des calculs faits sur place l'ont démontré surabondamment, — et pourtant, telle quelle, elle n'est guère rassurante. Mais elle n'inquiète pas la majorité : Le rapporteur écrit avec sérénité : « Après tous les sacrifices que s'est imposés le pays, ce nouveau sacrifice paraîtra sans doute, malgré son importance, légitime, nécessaire. » Quant aux communes, elles en penseront ce qu'elles voudront : comme la loi de finances de 1905 attribue au préfet le droit de leur imposer d'office 20 centimes additionnels au lieu de 10, leur opinion perd beaucoup de son intérêt. Elles paieront. Elles constateront une fois de plus qu'il en coûte beaucoup de violer la liberté. Mais on ne saurait taxer trop cher le plaisir d'arracher 400,000 enfants de plus à l'enseignement congréganiste.

La cause de la liberté a trouvé, certes, au Sénat, d'ardents défenseurs et M. de Las Cases notamment a prononcé un discours qui fait autant d'honneur à son caractère qu'à son talent. Mais le gouvernement se sent sûr de son fait. M. Combes a généreusement déclaré qu'il laisserait aux orateurs de l'opposition « le temps de développer toutes leurs idées. » Seulement, il ne s'est pas engagé à leur répondre, et il est probable que le débat sera en quelque sorte unilatéral. Il est plus facile, quand on a la majorité, de répliquer par des votes que par des raisons. Le plus malaisé sera peut-être de faire accepter aux radicaux-socialistes les deux amendements que la Chambre a votés malgré la majorité du Bloc; celui de M. Leygues qui maintient les noviciats destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, et celui de M. Caillaux qui assigne un délai de 10 ans pour l'exécution de la loi. L'Extrême-Gauche protestera, au moins pour la forme. Mais elle laissera faire. Elle ne voudra pas reculer le vote définitif d'une loi destinée à « porter le dernier coup à la congrégation », en la renvoyant devant la Chambre. Et ainsi la grande pensée de M. Combes sera réalisée. « Je ne voudrais pas, disait-il récemment, être arrêté dans ma carrière avant le vote de ce projet, car s'il n'est pas voté pendant que je suis au pouvoir, il risque de ne l'être jamais. » Soit, M. Combes aura son projet. Mais vous verrez ensuite qu'il découvrira encore de nouveaux périls à conjurer, de nouveaux projets à faire voter, et que sa précaire existence ministérielle lui paraîtra toujours aussi précieuse. La corde anticléricale est la seule dont on puisse jouer presque indéfiniment; c'est la seule, avec cela, que le président du Conseil sache pincer. Il n'y renoncera pas.

INFORMATIONS

La santé de M. Loubet

Paris, 27 juin. — Il ne se passe plus de dimanche que M. Loubet n'ait une ou deux, quelquefois trois cérémonies à présider; et la seule journée où il pourrait, comme tout le monde, disposer de quelques heures de repos, se trouve être ainsi pour lui, matinée et après-midi, occupée tout entière par des courses à travers Paris et des séances à la Sorbonne, au Trocadéro ou ailleurs.

La fatigue a eu hier raison de sa bonne volonté. L'indisposition de M. Loubet n'a été heureusement que passagère, et les nouvelles de l'Elysée sont de nature à rassurer complètement les personnes que son absence aux cérémonies d'hier auraient pu impressionner.

Sil el Menebhi chez M. Delcassé

Paris, 27 juin. — Aujourd'hui a eu lieu au ministère des affaires étrangères, un déjeuner intime offert par M. Delcassé à Sil el Menebhi, ex-ministre de la guerre marocain. Si el Menebhi est arrivé à midi au ministère, accompagné de M.M. Gaillard, vice-consul à Fez; Patin, attaché au ministère des affaires étrangères.

Etaient invités à ce déjeuner : M.M. le général André, ministre de la guerre; Doumergue, ministre des colonies; Jonnart, Combarieu, les généraux Brugère, Pendezec, chef d'état-major; Dessirier, MM. Etienne, Paul Bourdes, Pallu-Lagisle, le commandant Reibell.

Le centenaire de George Sand

Paris, 27 juin. — Le centenaire de George Sand sera célébré à Paris le vendredi 1er juillet. L'inauguration de la statue aura lieu à dix heures du matin, dans le jardin du Luxembourg, en la présence du ministre de l'instruction publique. Des discours seront prononcés par MM. Jules Claretie, président du Comité; Marcel Prévost, président de la Société des gens de lettres; M. Georges Ohnet, président de la Société des auteurs dramatiques; Mme Worms Baretta dira des vers.

La propagande révolutionnaire dans l'armée

Paris, 27 juin. — On lit dans la *Patrie* de ce soir :

« Un de nos correspondants, de passage dans le département d'Oran, nous écrit que dans presque toutes les villes ou postes militaires qu'il vient de visiter, il a eu le regret d'entendre chanter l'*Internationale* et la *Carmagnole* par des soldats qui se promenaient en ville ou qui chantaient dans les chambrées et cafés en groupes joyeux : à Oran, à Tlemcen, à Saida, au Kreider, à Mecheria, à Aïn-Sefra. »

Les ouvriers boulangers

Paris, 27 juin. — Les ouvriers boulangers se sont réunis ce matin dans la grande salle de la Bourse du Travail.

Au deuxième tour de scrutin, on a constaté qu'il y avait eu sur neuf mille 1.041 votants, 650 voix environ se sont prononcées en faveur de la grève. Un peu plus de 400 ont voté contre. Mais comme le chiffre des votants atteignait à peine le dixième des électeurs inscrits, la Chambre syndicale n'a pu prononcer la grève. Les ouvriers présents à la réunion de ce matin ont été chargés de donner leur avis. A main levée, ils ont décidé la continuation du travail.

Unsyndicat de militaires retraités

Brest, 27 juin. — Trois mille cinq cents officiers marins et soldats retraités se sont réunis, en un meeting salle Treiblavert, pour se défendre contre les syndicats ouvriers des ports de guerre et les syndicats civils qui demandent leur renvoi des diverses administrations où ils sont employés. Ils ont fondé un syndicat comprenant tout l'arrondissement de Brest. Le docteur Pilon, médecin principal de la marine en retraite, a été nommé président.

Les fêtes de Château Thierry

Château-Thierry, 27 juin. — Château-Thierry a célébré hier la fête de l'anniversaire de Jean Lafontaine et celle de Jean Macé qui, tombant dans cette ville.

Des discours ont été prononcés par le maire qui a remercié ses invités, et par MM. Edouard Petot, vice-président de la Ligue de l'Enseignement qui a proposé de transformer le petit château de Montchevrel, où habitait Jean Macé, en colonie scolaire; Surrupt, secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet, qui a remis des palmes académiques à plusieurs instituteurs.

Mlle Lara, de la Comédie-Française, a dit une poésie inédite, et M. Parès, chef de la musique de la garde républicaine, a dirigé les deux musiques de la Ville qui ont exécuté une marche des noces dont il est l'auteur.

M. Mascuraud à Tours

Tours, 27 juin. — Hier soir a eu lieu à Tours, le banquet du Comité républicain du commerce et de l'industrie, sous la présidence de M. Mascuraud. Dans l'assistance on remarquait le président de la Chambre de commerce, MM. Pal-Paris, conseiller municipal, député, etc.

M. Mascuraud, dans le toast qu'il a prononcé, a déclaré que le Comité républicain avait son œuvre tout qu'il restait encore un rationnaire dans le pays.

Mort tragique d'un officier

Clermont-Ferrand, 27 juin. — Le capitaine Worth, cavalier très réputé au 10e régiment d'artillerie, était allé, avec deux officiers, reconnaître les abords de l'école de Saint-Cyr, faire une promenade au polygone des Gravanches.

Le capitaine montait un cheval entier en dressage. Il voulut lui faire franchir des obstacles. A la dernière, la bête se renversa sur son cavalier qu'on trouva dans un état pitoyable. Le malheureux officier, qu'on a transporté à l'hôpital, n'a pas repris connaissance, et est mort en cours de route.

Mme Worth, absente de Clermont-Ferrand, ignore le terrible accident dont son mari a été victime.

L'incident Pardicaris

Tanger, 27 juin. — M. Varley, gendre de M. Pardicaris, avait reçu, le 13 mai, au moment de sa capture, une grave blessure.

Un baron chanteur de music-hall

Munich, 27 juin. — Le baron Hans Kœrber, neveu du Président du Conseil d'Autriche, a fait son début comme chanteur de music-hall dans un établissement de deuxième ordre. Il était accompagné avec sa famille pour avoir épousé une chanteuse comique à Vienne sous le nom de Marie de Caillou.

CHOSES ET AUTRES

On juge un individu surpris, aux courses, la main dans la poche d'un monsieur.

— Votre profession ? lui demande le président.

— Empailleur.

—×—

Modeste indulgence à la liste des *Déplacements et villégiatures* :

« M. Lafferre, aux Loges. » J

L'OPINION D'UN MINISTRE SUR LE... MINISTÈRE

Paris, 27 juin. — Edifiante histoire contée samedi dans les couloirs du Palais-Bourbon par le plus éminent des sénateurs des Alpes-Maritimes.

Il y a quelques jours un vapeur arrive à Nice. L'équipage aussitôt débarque, sans même mettre à terre les sacs de la poste et il résulte de cet acte d'indiscipline un retard dans la livraison des dépêches et dans leur distribution.

L'administration, en vertu des droits que lui confère le cahier des charges, décide d'infliger une amende à l'armateur. Celui-ci invoque le cas de force majeure. S'il n'a pas livré à la poste en temps voulu ses sacs de lettres, c'est parce que l'équipage n'a pas fait son devoir; et, pour démontrer qu'il serait injuste de le mettre en cause, l'armateur signe une plainte contre les marins fautifs. Ces intrépides tireurs de bordée vont donc être punis! Devant cette affreuse perspective, l'administration se trouve les entrailles de M. Pelletan. Elle s'émeut. Elle offre à l'armateur un marché : on retirera l'amende, et il retirera sa plainte.

Affaire faite, sur le dos du public, dont les lettres étaient arrivées en retard.

En contant ce « fait divers » niçois, le sénateur montrait une vive irritation. « Ça ne peut pas durer, disait-il; l'indiscipline encouragée par le gouvernement finira par rendre toute industrie impossible. »

Et vous pouvez croire que cet homme politique mécontent est bien placé pour connaître et juger les œuvres du gouvernement — il en est!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 27 juin 1904

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Brisson.

LA LOI MILITAIRE

On reprend la discussion de la loi militaire.

On vote l'article 23, qui avait été réservé.

Le « rabiot »

M. Fournier demande la suppression de l'article 39 qui prévoit un prolongement de période, autrement dit un « rabiot », pour les militaires qui auront encouru plus de huit jours de prison, M. Fournier estime qu'il y a là une atteinte portée à « l'indépendance. » (Rires).

J'en parle, dit-il, en connaissance de cause; quand j'ai fait mon service, j'étais déjà un militant.

Une voix : Un militaire! (Rires).

M. Fournier. — Un militant socialiste; je suppose que vous ne pensez pas qu'avant d'être soldat, je n'étais point animé de sentiments républicains. (Rires). Eh bien! j'ai eu des camarades punis injustement; l'un, par exemple, parce qu'il avait refusé de saluer un aumônier. L'armée de la République est au service de l'Eglise romaine. (Rires).

Le général André répond qu'il entend que la politique n'entre pas dans la caserne. Il reconnaît que certains officiers tolèrent des actes qui ne sont pas absolument républicains. Je m'y oppose, dit-il, de toutes mes forces. Les soldats ont le droit de présenter des réclamations au ministre. Les réclamations doivent parvenir au ministre par voie hiérarchique, et si elles ne parviennent pas, le soldat a le droit de réclamer directement. Sans doute, ajoute-t-il, il y a encore des jésuitières, mais l'armée et les écoles militaires suivent le mouvement démocratique.

Le général André et M. Berteaux réclament le maintien pur et simple de l'article 39.

L'amendement Fournier est repoussé par 428 voix contre 149.

Un amendement de M. Colliard, tendant à frapper de « rabiot » les militaires qui ont subi des peines de prison ou de cellule supérieures à 30 jours au lieu de 8, est repoussé par 265 voix contre 261.

M. Sabaterie demande que le « rabiot » soit égal seulement à la moitié du nombre de jours de cellule ou de prison. L'amendement, repoussé par la commission est adopté par 356 voix contre 195.

Les députés et les sénateurs seraient-ils mobilisés en cas de guerre ?

L'article 38 ancien 39 est adopté.

M. Gauthier de Clagny a la parole sur l'article 39. Cet article, dit-il, détermine les obligations de tous les Français en cas de mobilisation mais on a oublié de parler des devoirs des membres du Parlement. Quel sera le devoir de ceux qui sont en âge d'être soldats ?

Le rapporteur. — Ils partiront!

M. Gauthier de Clagny. — C'est aussi mon avis; il me paraîtrait monstrueux que les membres des deux Chambres astreints à partir après avoir voté la mobilisation ne partissent pas. (Applaudissements à droite).

Il est même probable que plusieurs de ceux qui n'y seront pas obligés iraient à la frontière. (Très bien, très bien). *Il y aurait environ 200 membres* de la majorité qui partiraient mais l'équilibre des partis ne serait-il pas rompu dans cette hypothèse ? On a soutenu que le devoir des membres du parlement en cas de guerre était de continuer à remplir leur mandat.

Quelle est l'opinion du gouvernement sur la question ? En cas de guerre, il est probable que le Parlement serait prorogé et que c'est le pouvoir exécutif qui assumerait toute la responsabilité. Déjà le régime parlementaire ne donne pas de fameux résultats en temps de paix. (Rires.) Que serait-ce en temps de guerre ? Vous avez renversé un cabinet sur un simple télégramme de Langson. (Applaudissements à droite.)

Le Ministre de la guerre répond que la question soulevée par M. Gauthier de Clagny est très délicate. La IIe Commission d'initiative est chargée de l'étudier. La discussion viendra prochainement devant la Chambre.

Les articles 39 et suivants sont relatifs au versement des hommes dans la réserve et l'armée territoriale, aux appels aux périodes d'exercice, au cas de mobilisation, etc.

Les étudiants en médecine et les élèves ecclésiastiques

M. Bignon présente un amendement tendant à rétablir entre les 2e et 3e paragraphes de l'article 39 le texte suivant adopté par le Sénat : « Les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques *sont versés dans le service de santé.*»

Le rapporteur estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ce qui a été voté en ce qui concerne les étudiants en médecine et en pharmacie. Quant aux élèves ecclésiastiques, il n'y a pas de raison pour faire une exception en leur faveur et les soustraire au danger commun. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. l'abbé Lemire. — S'il s'agissait de soustraire les ecclésiastiques au danger commun, je ne serais pas à la tribune. (Applaudissements à droite.) Si la Chambre avait voté le texte du Sénat en bloc, comme le voulait M. Jaurès, par exemple, ce paragraphe aurait été adopté avec le reste. (Très bien.) Les services spéciaux ne sont pas des services privilégiés. Le Ministre de la guerre voulait qu'en temps de paix on fût préparé au service qu'on serait appelé à faire en temps de guerre. Il ne s'agit pas d'un privilège. Encore une fois, il s'agit d'un service spécial dans lequel le danger est aussi grand qu'ailleurs. (Applaudissements à droite.)

L'amendement, combattu par le Ministre est repoussé par 349 voix contre 212.

Les périodes d'instruction des réservistes

La Chambre repousse ensuite par 355 voix contre 221, un amendement de M. Bouvery supprimant la première période d'instruction pour les réservistes.

Un amendement de M. Guyot de Villeneuve fixant à 21 jours la durée de cette période d'instruction, soutenu par le Ministre et combattu par la Commission, est repoussé par 374 voix contre 186.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

M. Guyot de Villeneuve dépose une motion invitant le gouvernement à présenter un projet de loi réglant la situation des députés en cas de mobilisation. L'urgence combattue par le Ministre est repoussée par 386 voix contre 74. La Chambre s'ajourne à demain matin, 9 heures, pour la discussion de la loi sur les assurances. La séance est levée à 7 heures.

LE CHAMP DES OMBRES

Le « Memorial » français de Waterloo. -- Symbolisme de l'œuvre de Gérome. -- Les récits de la bataille. -- Lutte sublime. L'histoire dépasse la légende.

C'est aujourd'hui que le Comité du monument français de Waterloo inaugurera solennellement, sur le terrain acheté par MM. de Mauroy, Henry Houssaye et Gustave Larroumet, *l'Aigle blessé*, que le maître Gérôme avait exécuté à la demande de la Société la « Sabretache ».

On le voit de partout, on le distingue très bien, notamment de la ferme de Montplaisir. Il est élevé au croisement de la route de Bruxelles à Charleroi et du chemin du Plancenoit à Braine-l'Alleud, à cent mètres de la Belle-Alliance.

L'*Aigle blessé* est placé sur une petite éminence, à l'endroit même du champ de bataille qui vit tomber le plus de nos morts, là où retentit, pour la dernière fois, le soir du 18 juin, une voix grave commandant en français : *Serrez vos rangs!*, où Cambronne prononça son mot historique, où la Garde *enfin, succomba.*

Le socle, la bordure entourant le tertre, les 12 bornes reliées entre elles par des chaînes de navire, la pyramide qui se trouve derrière le monument sont en pierre bleue pâle, dite d'Ecaussines, dite aussi petit granit de Soignies, ou pierre belge. Le socle, construit sur de la maçonnerie, en cube entouré de terre, en forme de tertre, se compose de trois grandes pierres plates, superposées, pareilles à des pierres tombales. Ces pierres, en terme technique, s'appellent des *semelles*. Le sujet principal, c'est-à-dire l'aigle, se compose d'un groupe de bronze enchâssé dans un rocher en granit bleu, pareil à celui du socle. L'aigle et son rocher se trouvent en avant de la semelle supérieure. La pyramide pierre bleue qui forme le fond du monument fait honneur, tant par sa taille que par sa beauté, à MM. Gauthier, père et fils, des carrières desquels les pierres du monument ont été tirées. Le monument n'est pas très grand, mais la beauté de ses lignes et la justesse de ses proportions le font paraître plus grand qu'il n'est. M. Nenot, architecte de la Sorbonne, est l'auteur de la partie architecturale; M. Nimgler, de Paris, a été l'entrepreneur de l'ensemble; la pose a été confiée à M. Laloux, d'Evere-lez-Bruxelles. L'aigle a été fondu dans les ateliers de MM. Siot et Decauville, à Paris.

Gérôme — mort trop tôt, hélas! pour assister à l'inauguration de son œuvre — n'était pas complètement satisfait de cet *Aigle*, qu'il trouvait de proportions beaucoup trop réduites.

Un jour, se trouvant dans l'atelier de Frémiet, il ne craignit pas de dire, en parlant de sa maquette :

— J'en ai assez et je vais démolir, à coups de maillet, ce plâtras.

Sur quoi, Frémiet lui répondit :

— Si vous faisiez cela, Gérôme, je ne vous serrerais plus la main.

Et c'eût été dommage, en effet! Son œuvre est un impressionnant symbole de la fin épique de la Garde : l'aigle impérial, blessé à mort, les ailes déchiquetées par les balles, lève lentement une de ses serres aux griffes acérées, dans un mouvement de vaine et fière défense, tandis que l'autre tient la hampe d'un drapeau brisé.

« Ce monument, dit M. L. A. Coulon, cause une sensation singulière de tristesse. C'est émouvant comme la menace d'un enfant qui se défend contre un homme, c'est la faiblesse courageuse devant la force brutale et le triomphe par le nombre. Ce geste, poignant, est rendu plus navrant encore par l'expression de la tête, légèrement rejetée en arrière et tournée vers l'ennemi. Le bec est ouvert; l'aigle semble jeter un grand cri de désespoir et de colère; l'une de ses ailes bat désespérément l'espace, tandis que l'autre, fracassée, retombe lamentablement. »

—×—

Avant de contempler à sa place l'*Aigle blessé* que j'avais vu déjà au Salon de 1902, j'ai tenté de suivre par la pensée les péripéties de la bataille du 18 juin 1815, en cette plaine de Waterloo que je parcourrai librement demain. J'ai relu avidement les récits qui en ont été faits et les poèmes qu'elle a inspirés.

Ces jours-ci, sans doute, les journaux ont publié d'admirables études sur Waterloo, et on en a trouvé ici-même une des plus précises et des plus synthétiques, celle du colonel Rousset. Mais il m'a paru que cette lecture n'était point suffisante à la piété méditative que je veux porter au pied du monument élevé aux héros français tombés à Mont-Saint-Jean.

Sur la carte, d'abord, considérons le champ de bataille : c'est un triangle formé à gauche par la route de Nivelles et à droite par la route de Genappe; le sommet est Mont-Saint-Jean où Wellington se tenait. A la base était l'armée française : à gauche, Hougoumont, le corps de Reille et la division du roi Jérôme; à droite, la Belle-Alliance, Napoléon, et, de ce côté, à mi-chemin, la Haie-Sainte où aboutit le chemin d'Ohain à Braine-l'Alleud, route qui coupe le triangle.

Le relief du terrain a été modifié. Il était, paraît-il, beaucoup plus onduleux. Wellington disait lui-même, en 1817 : « On m'a changé mon champ de bataille. »

Les touristes anglais viennent à Waterloo en foule, surtout le 18 juin. Ils n'y apportent, d'ailleurs, nulle arrogance et leurs hommages vont indistinctement à tous les combattants. Leur curiosité admirative cherche même plus la trace de Napoléon que celle de leur Wellington... Leur orgueil reste digne, autant que douloureuse notre fierté.

Connaître, voir « la morne plaine », ce n'est rien si on ne l'aperçoit à travers les souvenirs que son nom évoque, si on ne la foule avec l'anxiété du voyageur qui sait que la terre est ici glorieuse. Il faut éprouver l'émotion du patriote qui pleure des ancêtres prodigieux, s'enorgueillit de leur bravoure et les remercie par-delà la tombe de leurs souffrances et de leur mort.

—×—

Les documents sur Waterloo ne manquent pas. Voici d'abord, le plus près de nous, le *1815* de M. Henri Houssaye, une narration nette et colorée, d'une beauté classique et d'une clarté radieuse; un chef d'œuvre d'historien. Puis Thiers, si riche de détails, et Charras qui reconstitue si savamment les mouvements des armées en présence. Et d'autres historiens, et d'autres stratèges encore, mais ils sont ternes et mesquins.

Je leur préfère une page d'Erckman-Chatrian sur le conscrit qui subit tour à tour les sensations de vaillance et de désespoir auxquelles les foules sont aisément sujettes. A plus forte raison, dévoré-je dans la *Chartreuse de Parme* l'épisode de la bataille : Le jeune Fabrice Del Dongo vient du Piémont vers Napoléon, son idole, — Stendhal fut de la Grande-Armée, — et se déguise en hussard. Il acquiert chèrement un cheval; il court au feu; il voit passer au galop un groupe de généraux; on lui montre le maréchal Ney; puis encore une autre troupe... Il demande : « L'empereur était là ? — Oui, c'était celui qui n'avait pas de broderies ». Fabrice veut se battre à tout prix et il n'est en paix avec lui-même que lorsqu'il a tué un lancier prussien d'un coup de fusil que lui a chargé le brave caporal Aubry... Waterloo se résume, pour lui, à deux ou trois petites alarmes. La déroute a succédé à cette fièvre, et l'enfant italien assiste à la lamentable fuite de l'armée épuisée, démoralisée, pillant au hasard et criant à la trahison. Quelle forte analyse de l'âme d'un soldat instinctif et d'un novice de la guerre! Aubry, vétéran naïvement héroïque, est l'image exacte du peuple qui venait de faire la Révolution et repoussait de toutes ses forces les Bourbons et les Alliés.

Mais, non, tous ces récits sont indignes de la bataille qui, plus que celle de Leipzig, fut la bataille des nations, et de plus, la lutte de deux âges du monde et le choc formidable de deux idées.

Le génie d'un poète peut seul traduire toute l'horreur sublime de cette mêlée, la démence audacieuse de ces braves rués à la gloire et à la mort. L'historien digne de Waterloo est le plus grand de nos lyriques : Victor Hugo.

Avec une émotion indicible et dont nul, je crois, ne pourrait se défendre, j'ai dévoré les cent pages des *Misérables* que le poète consacre à la chûte de l'Aigle. Lui seul nous jette au cœur les sursauts de fureur qui entraînèrent d'abord les combattants et l'épouvante folle qui les a dispersés quand la Garde eût péri, quand le Conquérant invincible fut enfin vaincu.

Et, chose admirable, Victor Hugo reste précis comme un chef d'état-major, — il s'inspirait de Charras, — minutieux comme un peintre d'histoire et, seul, il anime ce récit épique d'un souffle égal à sa grandeur! Il a recueilli les mots de l'Empereur (« Napoléon de belle humeur »), et les mots stoïques de Wellington, le Duc de Fer; il a suivi la bravoure déchaînée de Ney, le brave des braves, dans tous ses excès; il a chargé avec les cuirassiers sur Mont-Saint-Jean, et l'on dirait qu'il était enfermé lui-même dans le carré de Cambronne, tant il hurle la désespérance tragique des derniers grenadiers tombés sous la mitraille autour de l'Aigle.

Le véritable commentaire de l'*Aigle blessé*, le voilà!

Aujourd'hui, en écoutant les discours et en regar-

L'AIGLE BLESSÉ

MONUMENT QUI SERA INAUGURÉ AUJOURD'HUI SUR LE CHAMP DE BATAILLE DE WATERLOO